



27/05/2017

Nantes, le 24 mai 2017

Objet : Primes « RIFSEEP » au Service central de l'état-civil (SCEC)

Monsieur le Directeur,

A l'occasion du CTM de novembre 2016, du CTAC de mars 2017 et à l'occasion de rencontres informelles avec RH1 notamment, la CFDT-MAE a eu l'occasion d'évoquer l'inégalité en matière de primes RIFSEEP (*Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel*), au service central de l'état-civil et à la DFAE.

Selon RH1, 30% des agents de catégorie C du MAEDI seraient sur un emploi recensé au groupe 1 du RIFSEEP, en d'autres termes au « taux supérieur ». Cette moyenne est certes supérieure à celle du reste de la fonction publique puisque la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique) aurait prévu que le taux moyen devait se situer entre 10% et 20%.

Cependant, si l'on prend le temps de croiser la cartographie RIFSEEP 2017 et l'annuaire Diplonet, on constate que, selon les directions, ce taux varie très fortement. En effet, si la DGA (hors DRH et DAF) et SSD se situent autour de 30%, certains services présentent des taux bien supérieurs : 63% pour la DRH, 89% pour le CSRH et la DAF et 95% pour la DIL.

Face à ces pourcentages exceptionnels, la DFAE dans son ensemble est à 9% et le service central de l'état civil seul à 8% : 22 agents seulement sont concernés sur un total de 275.

De nombreux adhérents ou collègues nantais estiment donc que la palette des métiers exercés au sein du service central d'état civil demeure méconnue et/ou ignorée tant par la DRH que par les gestionnaires de programme.

Cette situation est inéquitable : un grand nombre d'agents C du SCEC exercent des fonctions de responsabilités inconnues dans d'autres directions et dans d'autres administrations, fonctions qui doivent impérativement être prises en compte.

77 agents sont, à Nantes, sur des fonctions de « rédaction » d'état civil (rédaction des actes dont ils sont eux-mêmes signataires et donc responsables). Parmi eux, 49 agents de catégorie C qui, lors de leur affectation, ont reçu un arrêté les nommant rédacteurs, puis ont, avec le passage au RIFSEEP, été rétrogradés au rang de simples officiers d'état civil, alors que leurs 28 camarades de catégorie B, qui font exactement le même travail, demeuraient dans la qualification de rédacteur.

Au-delà de cette première responsabilité de rédaction et de signature d'actes d'état civil (sans révision ni intervention hiérarchique), certains agents ont une responsabilité directe en matière de nationalité française : c'est le cas dans les reconstitutions d'actes, qui requièrent une expertise de haut vol, mais aussi des transcriptions dans les registres consulaires déposés au SCEC, comme le Kosovo, Taïwan, la Syrie ou encore l'Irak.

Enfin, au service central d'état civil, 9 agents travaillent avec une double casquette d'officier d'état civil et de greffier (fonctions habituellement tenues par un agent de catégorie B au ministère de la Justice) : il s'agit de celles et ceux qui tiennent le répertoire civil (absence, tutelle, curatelle, régimes matrimoniaux) et le répertoire civil annexe.

L'assemblée générale de la section nantaise CFDT-MAE du 23 mai 2017 a décidé de faire de la révision de la cartographie des primes RISEEP au SCEC une de ses revendications principales.

C'est pourquoi la CFDT-MAE souhaite que la DFAE et la DRH s'engagent à une remise à plat des postes éligibles au RIFSEEP au sein du service central d'état civil et que l'ensemble des ex-rédacteurs de cat. C ainsi que l'ensemble des agents à double casquette OEC et greffier soient désormais éligibles au groupe 1, de même que les agents dont la technicité « multi fonctions » est reconnue (réponses et conseils téléphonique notamment).

Un tel reclassement porterait ainsi le pourcentage de primes majorées à moins de 30% au sein du service et ramènerait la DFAE aux alentours de 25%, soit moins que la moyenne constatée au Département.

En vous remerciant de votre attention, et demeurant à votre disposition pour tout élément complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Wilfrid ROUYER, secrétaire de la section CFDT-MAE Nantes

MONSIEUR NICOLAS WARNERY
DIRECTEUR DES FRANÇAIS A L'ETRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE
AU DEPARTEMENT – PARIS



Cc : DRH – SCEC - DAGN